

CORRIGENDUM N°1

Référence du marché : CSC 2324GIN-10057

Lieu(x) d'exécution : Guinée

Objet : Marché de Services relatif à la conclusion d'un accord-cadre avec ou sans remise en concurrence de trois bureaux pour la fourniture de services d'études et de suivi-contrôle de travaux d'infrastructures en Guinée

Le CSC est modifié/corrigé comme suit (les corrections/ajouts sont en surbrillance jaune) :

3.4.4 Introduction des offres

Date limite de dépôt des offres

Lire : 23/08/2024 à 16h00 au plus tard

Au lieu du : 09/08/2024 à 16h00 au plus tard

3.4.6 Ouverture des offres

Lire :

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le 23/08/2024 à 16 heures 00 (heure de Conakry). L'ouverture des offres se fera à huis clos.

Au lieu de :

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le 09/08/2024 à 16 heures 00 (heure de Conakry). L'ouverture des offres se fera à huis clos.

6.2 Formulaire d'offre - Prix

Lire :

Offre financière

N°	Désignation	Quantité présumé	Unité	Prix unitaire Euro HTVA
1	Expert/e principal(e) en Architecture et Aménagement	2000	H/J	
2	Expert/e principal(e) en Génie civil			
3	Architecte / Urbaniste aménagiste			
4	Ingénieur Civil/génie rural ou équivalent			
5	Ingénieur génie électrique			
6	Ingénieur Hydraulicien ou hydrogéologue			
	TOTAL HTVA			
	TVA			

Nom, prénom et fonction

Date

Localisation

Signature

Remarque importante : La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclu un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.

N.B :

Le cas échéant, les billets d'avion pour les voyages internationaux, en classe économique, préalablement autorisés par Enabel sur la base d'une réservation, seront remboursés sur présentation et acceptation de la facture plus le billet de voyage, ils ne doivent pas être inclus dans le prix homme/jour.

Au lieu du :

Offre financière

N°	Désignation	Quantité présumé	Unité	Prix unitaire Euro HTVA
1	Expert/e principal(e) en Architecture et Aménagement	2000	H/J	
2	Expert/e principal(e) en Génie civil			
3	Architecte / Urbaniste aménagiste			
4	Ingénieur Civil/génie rural ou équivalent			
5	Ingénieur génie électrique			
6	Ingénieur Hydraulicien ou hydrogéologue			
	TOTAL HTVA			
	TVA			

Nom, prénom et fonction

Date

Localisation

Signature

Tous les autres termes et conditions du CSC demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du CSC.